

AUDIREX COMMUNICATION

*Expertise comptable Tableau de l'Ordre de PARIS – I.d.F
Commissariat aux comptes Compagnie Régionale de PARIS*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSOCIATION POINTCARRE

20 Bis, rue Gabriel Péri

93200 SAINT DENIS



SAS A CAPITAL VARIABLE – 107, Cours de Vincennes – 75020 PARIS

TEL : 01 46 59 44 00 – FAX 01 46 59 46 00

RCS PARIS 398 665 117 – Code APE 6920 Z

E-MAIL : cabaudirex@wanadoo.fr

AUDIREX COMMUNICATION

*Expertise comptable Tableau de l'Ordre de PARIS – I.d.F
Commissariat aux comptes Compagnie Régionale de PARIS*

Aux membres de l'association de POINTCARRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POINTCARRE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Cherrier

AUDIREX COMMUNICATION

*Expertise comptable Tableau de l'Ordre de PARIS – I.d.F
Commissariat aux comptes Compagnie Régionale de PARIS*

Vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier de la Trésorière et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuel.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



AUDIREX COMMUNICATION

Expertise comptable Tableau de l'Ordre de PARIS – I.d.F
Commissariat aux comptes Compagnie Régionale de PARIS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association POINTCARRE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 13 Novembre 2023


La Commissaire aux Comptes
Claude-Marie LEROY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 9	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	24 571	6 427	18 144	22 541	-4 397	-19.51
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	500		500	500			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	250		250		250		
Total I	25 321	6 427	18 894	23 041	-4 147	-18.00	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 193		92 193	68 853	23 340	33.90
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	15 090		15 090	13 624	1 466	10.76
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	72 338		72 338	32 341	39 996	123.67	
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	179 620		179 620	114 818	64 802	56.44	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	204 941	6 427	198 514	137 859	60 655	44.00	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	9	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		48 529			48 529		
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		28 318		48 529	-20 210	-41.65
	Situation nette (sous total)		76 847		48 529	28 318	58.35
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		31 871		40 324	-8 453	-20.96
	Provisions réglementées						
	Total I		108 718		88 853	19 865	22.36
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		7 000			7 000	
	Total II		7 000			7 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques		6 000			6 000	
	Provisions pour charges						
	Total III		6 000			6 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses		5 009			5 009	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		62 169		11 138	51 031	458.17
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		9 618		7 868	1 749	22.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance				30 000	-30 000	-100.00	
	Total IV		76 796		49 006	27 790	56.71
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		198 514		137 859	60 655	44.00

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Attestation de présentation des comptes

76 796

NOVALIA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	9	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations				100	-100	-100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	61 877		3 231		58 646	NS
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	20 523		2 010		18 513	921.05
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	198 237		83 295		114 942	137.99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	40				40	
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	41 000				41 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	9		7		2	34.14
Total I	321 686		88 643		233 043	262.90
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	103 535		17 437		86 098	493.77
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements	175 636		24 586		151 050	614.37
Charges sociales	11 653		1 388		10 265	739.53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 988		439		5 549	NS
Dotations aux provisions	6 000				6 000	
Reports en fonds dédiés	7 000				7 000	
Autres charges	9		0		9	NS
Total II	309 821		43 850		265 971	606.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	11 865		44 793		-32 928	-73.51

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	9	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	11 865		44 793		-32 928	-73.51
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	16 453		3 736		12 718	340.43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	16 453		3 736		12 718	340.43
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	16 453		3 736		12 718	340.43
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	338 140		92 379		245 761	266.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	309 821		43 850		265 971	606.55
5. EXCEDENT OU DEFICIT	28 318		48 529		-20 210	-41.65

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 198 514.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 321 686.27 Euros et dégagant un excédent de 28 318.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social :

L'association POINTCARRE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet de faciliter le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles par des dispositifs de formation, d'apprentissage et d'insertion. Par son objet et ses activités l'association relève de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association POINTCARRE a pour activité la production d'objets publicitaires et créatifs en réemploi destinées aux entreprises, collectivités ou associations. Pour cela, l'association accompagne le parcours socio-professionnel des salariés en insertion et met en place des filières de récupération

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

locale de matières premières.

Description des moyens mis en œuvre :

L'association POINTCARRE a mis en place une équipe pluridisciplinaire de deux encadrants techniques, d'une conseillère d'insertion/responsable administrative et d'un directeur. Cela leur permet d'accueillir 10 opérateurs/rices machines en contrat d'insertion professionnelle dans les locaux disposant de machines spécifiques (fraiseuse numérique, découpeuse laser, plotter de découpe, presse à chaud, etc.).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 191		1 364
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 789		227
TOTAL	22 980		1 591
Autres participations	500		
Prêts, autres immobilisations financières			250
TOTAL	500		250
TOTAL GENERAL	23 480		1 841

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 555	20 555
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 016	4 016
TOTAL			24 571	24 571
Autres participations			500	500
Prêts, autres immobilisations financières			250	250
TOTAL			750	750
TOTAL GENERAL			25 321	25 321

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	261	4 659		4 920
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	178	1 329		1 507
TOTAL	439	5 988		6 427
TOTAL GENERAL	439	5 988		6 427



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 659				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 329				
TOTAL	5 988				
TOTAL GENERAL	5 988				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves			48 529		48 529
Report à nouveau			48 529	48 529	
Excédent ou déficit de l'exercice	48 529		-20 210		28 318
Situation nette	48 529		76 847	48 529	76 847
Subventions d'investissement	40 324		11 736	20 189	31 871
TOTAL I	88 853		88 583	68 718	108 718



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation					7 000	7 000	7 000
INSER'SPORT					7 000	7 000	7 000
TOTAL					7 000	7 000	7 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Cheray

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		6 000			6 000
TOTAL		6 000			6 000
TOTAL GENERAL		6 000			6 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 000			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	613
Total	613

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 132
Total	52 132

Détail des charges à payer

	Montant
HONORAIRES COMPTABLES 2021	600
HONORAIRES COMPTABLES 2022	3 000
HONORAIRES CAC 2022	2 880
COOPERATIVE POINTCARRE	45 652
Total	52 132

Subventions d'équipement

FONDS DE DEVELOPEMENT D'INSERTION : 34 060 €

MAIRIE DE ST DENIS : 10 000 €

DEPARTEMENT 93 DEVELOPPEMENT OBJETS : 8 000 €

Cherrier

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	2 150

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 880 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 880 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Chery

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations - Participations non reprises en A - françaises	63 950	1	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Chenay